

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Maroun, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 13 juin 2024

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2024 – DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAIN.E.S EN SEINE-SAINT-DENIS » – BOURSES – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la culture et de la communication n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

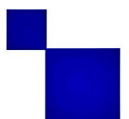
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2024 aux partenaires suivants :

POUR LE THÉÂTRE :

- 20 000 euros à l'association Compagnie Le Désordre des choses, pour la résidence de Guillaume Cayet à l'Espace 1789 à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- 10 000 euros à l'association Compagnie La Base, pour la résidence de Tamara Al Saadi à l'Espace 1789 à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- 15 000 euros à l'association Compagnie Paupières mobiles, pour la résidence de Hakim Bah et Diane Chavelet au Théâtre de la Poudrerie à Sevran ;

POUR LE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC :

- 20 000 euros à l'association Bob Théâtre, pour la résidence de la compagnie au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;



POUR LES ARTS DU CIRQUE :

- 15 000 euros à l'association L'Incubateur, pour la résidence du Collectif Protocole à la Maison des jonglages à Bondy ;
- 20 000 euros à l'association Furinkâ, pour la résidence de Satchie Noro au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;

POUR LES ARTS DE LA RUE :

- 15 000 euros à La Grosse Plateforme, pour la résidence du collectif La Ville en feu au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin ;

POUR LA MUSIQUE :

- 10 000 euros à l'association Le Triton, pour la résidence de Carmela Delgado aux Lilas ;

POUR LE CINÉMA ET LA MUSIQUE :

- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois – Théâtre Cinéma Georges Simenon, scène conventionnée d'intérêt national musique et cinéma, pour la résidence de Bruno Angelini ;

POUR LA DANSE :

- 20 000 euros à l'association Cliché, pour la résidence de Sylvain Riéjou au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France ;
- 20 000 euros à l'association Capsule artistique en mouvement, pour la résidence de Olga Dukhovnaya au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France ;
- 15 000 euros à l'association Kilai, pour la résidence de Sandrine Lescourant au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France ;
- 18 000 euros à l'association Loanga Sauvage, pour la résidence de Carmel Loanga à l'Espace 1789 à Saint-Ouen ;
- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers pour la résidence de Pierre-Benjamin Nantel à Aubervilliers ;
- 20 000 euros à l'association Pasarela, pour sa résidence au titre du champ social aux Moulins Gémeaux à Saint-Denis ;

POUR LES ARTS VISUELS :

- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers, pour la résidence d'Eva Barto à Aubervilliers ;
- 13 000 euros à l'association Maison populaire pour la culture et les loisirs, pour la résidence de Clarisse Aïn à Montreuil ;
- 15 000 euros pour la commune de Noisy-le-Sec, au titre de la résidence d'artiste à « la Galerie », centre d'art labellisé Centre d'Art Contemporain d'intérêt national ;

- ATTRIBUE aux écrivain·es suivant·es pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon le dispositif « Écrivain·es en Seine-Saint-Denis », une bourse de :

- 12 596 euros à Laurence Werner David, pour sa résidence au Conservatoire de Drancy,
- 12 596 euros à Yann Apperry, pour sa résidence dans le réseau des médiathèques d'Aubervilliers,
- 15 000 euros à Antonin Crenn, pour sa résidence à la médiathèque Annie Ernaux de Villetaneuse ;

- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations « Les Laboratoires d'Aubervilliers », « Le Triton » et la « Maison populaire pour la culture et les loisirs » ;

- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec Mme Laurence Werner David, M. Yann Apperry et M. Antonin Crenn ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.